

Création d'une banque de données en "légisprudence"

LUC J. WINTGENS

1. Nous proposons d'utiliser, en parlant de la théorie de la législation, le terme "légisprudence" pour plusieurs raisons. Premièrement, par ce terme on voudrait établir une relation avec la théorie de décision judiciaire, la jurisprudence. Quoique différentes, les deux se rapprochent, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'une approche scientifique d'une prise de décision. Deuxièmement, en utilisant ce terme "légisprudence" nous voulons marquer une approche spécifique de la législation comme une discipline avec une propre identité, si floue soit-elle encore en ce moment.
2. Nous avons commencé à élaborer une banque de données, dont nous préciserons le contenu et la structure plus loin dans cette contribution, après avoir constaté l'absence presque totale d'une recherche qui s'oriente vers la législation en Belgique. Pour essayer de combler cette lacune d'information, la meilleure stratégie nous a paru d'entretenir une recherche bibliographique assez vaste et non-spécialisée pour recevoir une impression du travail déjà effectué dans le passé. On a donc renoncé à chercher selon une propre méthodologie pour mieux connaître les méthodologies existantes. On pourra ainsi profiter de ce catalogue rassemblé pour guider la recherche future. Etant donné que la recherche scientifique n'est pas un voyage dans un désert dépeuplé, nous espérons aussi que la mise sur ordinateur des données permettra à l'avenir un échange fructueux entre différents chercheurs dans ce domaine. En somme, la banque de données que nous présentons ici, est un instrument de travail personnel, qui part d'une collection de références que l'on trouve dans les fichiers de bibliothèques ainsi que dans la bibliographie des publications déjà parues. Jusqu'ici, elle ne contient que des contributions scientifiques nationaux et internationaux. Ceci n'est pas

nécessairement une option définitive, et on pourrait y ajouter des publications gouvernementales (directives de législation, études officielles, etc.). La banque de données n'a pas la prétention d'être complète ou exhaustive. Sans doute, d'autres chercheurs ont pris des initiatives semblables, et il serait utile d'en apprendre plus pour discuter d'une collaboration éventuelle.

3. Quant à la structure de la banque de données, elle est relativement simple, étant donné le but que nous nous proposons. Étant écrite en Dbase, - le choix est sans doute arbitraire et peut être à revoir - la banque de données se compose de 14 éléments en vue de fournir le maximum d'informations sur une référence bibliographique, dont nous donnons quelques exemples ci-dessous.

Author: DICKERSON
First: R.
Title: "Legal Drafting: Writing as Thinking, or Talk-back from your Draft and How to Exploit it"
Journal: 29 Journal of Legal Education
Collective:
Coll:
Place:
Editor:
Year: 1977
Edition:
Find:
Pp: 373ff
Copy:
Comment:

Author: BÖHRET/HUGGER
First:
Title: "Der Beitrag von Gesetztests zur Optimierung der Zielverwirklichung"
Journal:
Collective: Gesetzgebungslehre, Grundlage - Zugänge - Anwendung
Coll: Schreckenberger, W.
Place: Stuttgart
Editor: Kohlhammer
Year: 1986
Edition:
Find:
Pp: 135ff.
Copy:
Comment:

Les trois premiers éléments sont l'auteur, l'initiale du prénom et le titre de la publication. Les trois éléments suivants ne sont pas nécessairement à remplir pour toute référence. En effet, la publication relève ou bien d'un journal ou d'un ouvrage collectif (appelé "collective"). Dans ce dernier cas, il se peut qu'il y ait un auteur qui prenne en charge l'édition (appelé le "coll"), ce qui n'est généralement pas le cas avec un journal. Les trois éléments suivants se réfèrent à la place de l'édition (pour livres et ouvrages collectifs), à l'éditeur (idem) et à l'année de la publication (pour les livres, les articles et les ouvrages collectifs). Le 10ème élément indique l'édition (1ère, 2ème, etc.) ce qui peut être important pour avoir la dernière édition. Le 11ème élément, appelé "find" fait référence à l'endroit où l'on peut trouver la publication, c'est-à-dire la bibliothèque (en Belgique ou à l'étranger) où la publication se trouve (cette information a presque toujours fait défaut jusqu'ici, mais elle devrait être fournie le plus vite possible). Le 12ème élément indique ou bien le nombre des pages des contributions indépendantes, ou bien il localise l'article au sein de la publication. Le 13ème élément se formule en termes de question, et permet de savoir si l'utilisateur a une copie du texte mentionné. Finalement, le 14ème élément laisse une place plutôt large dans la banque de données pour intégrer un commentaire personnel par l'utilisateur résu-

mé, évaluation personnelle, etc.) dont d'autres chercheurs pourront profiter.

4. La banque de données contient en ce moment à peu près 2000 références, en ordre alphabétique. Pour la rendre plus accessible, on se propose maintenant d'ajouter un code à chaque référence, indiquant le domaine (ou les domaines, le cas échéant) auquel la publication offre une contribution. En plus, mais cela dépendra d'une plus vaste collaboration avec des chercheurs qui disposent d'autres bibliothèques, on se propose de combler les lacunes dans les références (endroit où se trouve la publication etc.). D'autre part, des propositions quant à d'autres sortes d'informations à ajouter (comme on a indiqué ci-dessus) pourraient être formulées.

5. Quant à l'élaboration dans le future de cette banque de données, il est évident que ce qui a commencé comme le travail d'une seule personne, ne peut s'achever que si plusieurs mettent leur énergie et leurs moyens ensemble. Pour cette raison, il serait souhaitable que les intéressés prennent contact avec l'auteur de cette contribution pour discuter de cet effort commun et le mettre en oeuvre.